

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le 20 JUILLET 1962.-

--:--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--

II) ECRET N° 62- 305 /PR.SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi-n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant
Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 62/PR. du 13 Février 1962 portant
formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

D É C R Ê T E :

ARTICLE 1er. - Mr. Paul DARBOUX, Ministre du Commerce, de
l'Economie et du Tourisme, assurera l'intérim du Ministre
des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défense
pendant l'absence de Mr. AROUNA MAMA.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré et publié
au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

AMPLIATIONS:

P.R.	15
S.G.G.	3
A.N.D.	1
MINISTRES	13
J.O.R.D.	1


Hubert MAGA